



Campagne



Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N°2025/11

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 09 mai 2025, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs CARRERE F., Mr BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y.

Mmes DEYRIS G., BERGES G., DUPONT N., BARROUILLET M-P., BATS C., SAINT-AUBIN FREARD N.

Était Excusé : Mr LOUBERE Ch.

Objet : Aménagement du Hall des Sports

La Municipalité a pour projet d'aménager son enceinte sportive. Les panneaux de basket sont d'origine depuis la construction de notre salle des sports en 2004 et présentent des marques d'usure. La vétusté et la mise en conformité de ces derniers contraint la collectivité à les changer.

Également dans le cadre de l'accueil du public, lors d'évènements associatifs et sportifs, ou durant les activités scolaires, la commune souhaite équiper de rideaux de façades l'auvent jouxtant le hall des sports.

Objectifs de cette opération :

- Achat de panneaux neufs qui permettrait la sécurité des utilisateurs, engagée lors des activités sportives.
- Acquisition de rideaux de façades permettant l'accueil du public durant l'utilisation des équipements sportifs (salle, arènes, boulodrome, city stade).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce programme ne pourra être exécuté qu'avec l'aide de subvention, et propose en conséquence de déposer, au plus vite, un dossier auprès du Conseil Départemental des Landes au titre du Fonds d'Équipement des Commune 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le lancement de l'opération 9029
- Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental à travers le FEC et tout organisme susceptible d'octroyer une subvention dans le cadre de cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

CARRERE Frédéric

Le Secrétaire de séance,

DUFAU Bertrand